

# Comment Participer ?

## Référendum d'initiative partagée ?

Le référendum d'initiative partagée est un outil mis à disposition des citoyens. Il demande, pour être mis en place, qu'un certain nombre de parlementaires en fasse la demande, que le Conseil Constitutionnel la valide, et qu'enfin au moins 4,7 millions de citoyens la soutiennent.

Aujourd'hui, nous estimons que la question des privatisations, en particulier celle des Aéroports de Paris (ADP), mérite d'être posée à l'ensemble des citoyens. Ce serait un signe de la vitalité de notre démocratie.

Actuellement, le référendum sur la privatisation d'ADP ne se tiendra que si 4,7 millions de citoyens français apportent leur signature, avant le 12 mars 2020, pour soutenir l'initiative proposée par 248 parlementaires, et validée par le Conseil Constitutionnel.

## Qui peut participer ?

Tout citoyen français inscrit sur la liste électorale de sa commune ou de son consulat.

## Comment soutenir l'initiative ?

Se munir de sa carte d'identité, ou de son passeport (seront demandés numéro, date de délivrance, département, données d'identification,...). La carte d'électeur peut être utile pour s'identifier sur la liste électorale.

Dès lors, 3 possibilités :

- ✓ Aller sur le site internet dédié : [www.referendum.interieur.gouv.fr](http://www.referendum.interieur.gouv.fr)
- ✓ Remplir un formulaire disponible dans toutes les mairies annexes de Toulouse. Un récépissé vous sera remis. Attention ! L'intitulé de la proposition de loi soutenue est : « Proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris »
- ✓ Venir à notre permanence hebdomadaire au bar Itinéraire-Bis, au 22, rue de Périole, tous les mercredis de 18 à 19h. Un ordinateur sera disponible pour apporter votre signature.

## Quand ?

Dès maintenant, et jusqu'au 12 mars 2020.

Faites signer autour de vous : amis, voisins, parents, collègues,...